

## 23e Assemblée des délégués du 20 septembre 2007 à Berne

En 1991 déjà notre Assemblée des délégués eut lieu à Berne, au centre culturel «Gaskessel». Un délégué avait alors suggéré de nous lancer dans l'acquisition d'actions et de ne pas seulement investir dans des obligations, immeubles et hypothèques. Le Conseil de Fondation hésitait cependant à se lancer dans cette voie. Une seule action se trouvait dans notre portefeuille de 1991. Pouvez-vous deviner laquelle?

C'est en 1994 que le Conseil de Fondation prit la décision d'investir dans le marché des actions, et depuis lors notre portefeuille des actions n'a cessé de s'agrandir – comme Paolo Wegmüller vient de le préciser – et toujours avec la prudence requise.

Fin 1991 la Fondation Abendrot comptait à peine 800 assurés et 220 entreprises affiliées. Aujourd'hui nous sommes à 7000 assurés et 1050 entreprises. Le bilan était de 28 millions, aujourd'hui de 610 millions. A la même époque, la Fondation Abendrot a franchi le pas d'une fondation collective semi-autonome vers une fondation collective autonome avec une couverture Stopp Loss. L'administration était entre les mains de Hans-Ulrich Stauffer, d'une collaboratrice et de moi-même, en tout donc trois mandats à temps partiel. Au 1<sup>er</sup> janvier 1992 nous avons pris en service notre logiciel spécialement conçu pour une caisse de pension. Une situation qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui.

La Fondation Abendrot compte actuellement 14 employés. Différentes structures administratives ont été revues et adaptées à nos nouveaux besoins. Nous avons établi des critères d'admission pour les nouvelles affiliations et un groupe de travail a revu la notion de la «durabilité» pour la Fondation. Le résultat de ces travaux est visible sur notre site internet. En 2006 nous avons pour la première fois mis en vigueur un règlement des coûts nous permettant de facturer à l'employeur affilié des travaux supplémentaires causés par des déclarations en retard et des mesures de recouvrement divers. A l'assuré sont facturés les frais en relation avec un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement et, à partir 2007, les frais pour le calcul de la somme de rachat en vue d'une retraite anticipée. Tous les autres services sont compris dans nos frais d'administration.

Un nombre croissant d'employés et d'assurés signifient aussi un développement de nos instruments de travail. En 2006 le Conseil de Fondation a décidé l'introduction d'un système d'archives électroniques pour permettre aux employés un accès direct à tous les dossiers et pour parer au flot de papier qu'il importe de conserver pendant des décennies.

La croissance a trouvé un niveau «normal» et se situe entre 15 et 20%. Quelques grandes entreprises sont nouvellement affiliées à notre Fondation et quelques entreprises déjà affiliées ont connu une croissance, ce qui explique une augmentation en pourcentage plus importante du nombre d'employés que d'entreprises.

Des départs, il n'y en a pratiquement pas. Ce qui ne veut pas dire que certaines entreprises affiliées mandatent des conseillers pour demander des offres auprès de la concurrence. Selon la taille de l'entreprise et la branche nos primes de risque et frais d'administration ne sont plus ou pas toujours compétitifs. Nous ressentons que les fondations collectives des assureurs-vie sont à la recherche de nouveaux clients.

Toutes ces réflexions nous ont amenées à reconsidérer nos frais d'administration et de vous soumettre la proposition de tout à l'heure. Nous avons également chargé notre expert de revoir le dossier des primes de risque pour envisager un possible abaissement. Il est cependant trop tôt aujourd'hui pour en dire plus.

Comme Paolo Wegmüller vient de l'annoncer dans son discours, le Conseil fédéral a décidé de fixer le taux d'intérêt minimal à 2,75% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cela veut dire que votre avoir de vieillesse (part selon LPP et part extra-obligatoire) sera rémunéré à 2,75%, ce qui aura pour conséquence que les projections faites jusqu'à l'âge de la retraite seront supérieures.

Indépendamment de cette décision, le Conseil de Fondation a commandé un examen du montant des réserves de fluctuation nécessaires. Nous pensons qu'il sera possible – la première fois depuis 2002 – de rémunérer votre avoir à un taux supérieur à celui fixé par le Conseil fédéral. Nous vous en informerons vers la fin de l'année.

Une nouveauté en 2006 a été pour nous la vente de trois immeubles que nous avons acquis entre 1986 et 1990. Une des conséquences du volume croissant est que la gestion de petites unités devient trop chère. Aussi les trois immeubles nécessitaient-ils des assainissements, ce qui aurait finalement pesé sur les loyers. En début d'année, le Landskrongarten à Bâle a été vendu à la Fondation Christoph Merian qui y réalisera un espace de quartier.

Actuellement nous sommes engagés dans un projet de construction fort intéressant à Ostermundigen près de Berne et un autre projet important à Winterthur. Et pour terminer je citerai l'achèvement au printemps 2006 déjà des immeubles d'habitation construits selon les normes Minergie à Bülach.

Merci de votre attention.

Eva Zumbrunn  
Membre de la direction

20 septembre 2007